

Réf.	2021	005
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2021	19/04/2021	19	18	19

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle municipale Les Marronniers située 2 rue de l'ancienne ferme école à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, ARTUS, DUPONT, DUVAL, HENNOcq, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE a donné pouvoir à M. FRAPIER

Mme HENNOcq a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121.31.

VU le compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2020 présenté par la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

VU la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

VU que le comptable a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

VU les écritures du Trésorier faisant ressortir les masses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réalisations	1 142 508,49 €	2 510 707,82 €	3 653 216,31 €
	TOTAL	1 142 508,49 €	2 510 707,82 €	3 653 216,31 €
DEPENSES	Déficit reporté	336 177,45 €	0,00 €	336 177,45 €
	Réalisations	668 078,76 €	2 189 198,68 €	2 857 277,44 €
	TOTAL	1 004 256,21 €	2 189 198,68 €	3 193 454,89 €
Résultat propre de l'exercice		474 429,73 €	321 509,14 €	795 938,87 €
Résultat de clôture		138 252,28 €	321 509,14 €	459 761,42 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2020 établi par Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



Thierry DEGIVRY.